



Le SNPA demande qu'à l'avenir, les réponses données aux questions posées lors de la séance précédente fassent l'objet d'un document écrit remis aux membres du CTS dans les délais prévus au règlement intérieur.

Le SNPA ne peut pas se satisfaire d'une communication orale en séance sur une multitude de points, car il y va de la qualité des débats.









Le rapport Faubert sur l'avenir du Campus n'a pas été présenté au CTS, car non définitif. Toutefois, trois sites potentiels ont été présentés au CTS.

Un CTS spécialement dédié au choix du site se tiendra le 12 juillet prochain.

CTS

20 juin 2016

## Ordre du jour

-  Suite des précédentes réunions
-  Suivi des structures et des postes
-  Evolution Département RDI
-  Projet de relocalisation du Campus
-  Expérimentation du télétravail
-  Cession du 32 avenue de St Mandé
-  CHSCT Arborial
-  Questions diverses

## Suite des réunions précédentes

Date de la demande	Action à réaliser	Etat	Date de réalisation
CTS_25.11.2014	Actualisation du règlement intérieur ARTT	A finaliser	31/12/2016
CTS_19.02.2015	Bilan du temps partiel		CTS de septembre 2016
CTS_19.02.2015	Point sur les pépinières (structures, activités, personnels).		A déterminer
CTS_05.05.2015	Coût de l'externalisation des dossiers juridiques		A déterminer
CTS_23.10.2015	Nombre de déclaration de badgeage par service		CTS de septembre 2016
CTS_19.01.2016	Comparatif annuel des effectifs entre le 31/12/N-1 et le 31/12/N		1er CTS 2017
CTS_02.05.2016	Suppression des postes DG pour l'année 2016		CTS de septembre 2016
CTS_02.05.2016	Diffusion de la fiche du poste 10267	Fait	CTS du 20.06.2016
CTS_02.05.2016	Vérification du coût du "télétravail gris" et de la prise en charge	Fait	CTS du 20.06.2016
CTS_02.05.2016	Expertise sur la hausse de 195% des frais de déplacement formation	Fait	CTS du 20.06.2016
CTS_02.05.2016	Répartition des coûts formation 2015 entre formations individuelles et collectives	Fait	CTS du 20.06.2016
CTS_02.05.2016	Bilan des entretiens professionnels et de formation par structure	Fait	CTS du 20.06.2016

Le SNPA a demandé à disposer de documents écrits en amont du CTS, comme cela se fait pour d'autres instances CAP, CTC. Pour le SNPA, la qualité des débats dépend des informations communiquées en amont. Le Secrétariat Général promet de répondre positivement à la demande du SNPA, dès la prochaine réunion.

## Suivi des structures et des postes

Mise en appel du poste 10267 : assistant spécialisé opérations nationales (déplacements professionnels, armement, marteaux forestiers)

Création d'un poste intitulé : chef de projet travaux maîtrise de la végétation

Modification du poste 3535 : chargé de R & D sylviculture à Compiègne

Création d'un poste R & D (A1 bis) à Nancy après suppression du poste 769 (B3/B4) à Compiègne :

Création d'un poste R & D (A1bis) responsable de l'antenne expérimentale à Compiègne après suppression du poste 8277 (A2) responsable du pôle RDI à Compiègne

Création d'un poste R & D (A1) essais génétique à Boigny sur Bionne après suppression du poste 72154 (A1) assistant R & D situé à Dôle

## Evolution département RDI

Récapitulatif des modifications proposées :

Localisation	Evolution	A2	A1bis	A1	B3/B4
Compiègne	Suppression du poste de responsable de pôle, chargé de R&D	-1			
Compiègne	Suppression du poste d'assistant de R&D (D Hergibo, à son départ à la				-1
Compiègne	Création du poste de responsable d'antenne, chargé de R&D (poste proposé à Jérôme Piat, chargé de R&D à Compiègne)		1		
Nancy	Création du poste de chargé de R&D au sein de l'eq.mixte ONF/INRA renouvellement		1		
Dole	Suppression du poste d'assistant de R&D (F. Conrard, à son départ à la			-1	
Boigny	Création du poste d'assistant de R&D "essais génétiques"			1	
<b>Bilan</b>		-1	2	0	-1

## Relocalisation du Campus

Les besoins sont de l'ordre de 2000 m<sup>2</sup>

Le rapport de Jacques FAUBERT sur l'avenir du Campus n'a pas été présenté ce jour, car il ne serait pas définitif, donc non communicable. Nos tutelles ont fait des remarques sur certains points et l'ONF ne sait pas si l'auteur va les intégrer.

Toutefois dès lors qu'il n'y a pas de partenaires intéressés pour partager le Campus avec l'ONF, l'option d'un déménagement est retenue par la direction. 4 sites ont été pressentis et 3 ont été retenus après avis de France Domaine. Ces sites sont présentés dans le fichier joint.

Le SNPA a déploré qu'aucune étude financière n'ait été présentée au CTS, tant sur le coût actuel du Campus que sur chacun des trois sites visités par les membres du CHSCT et de la majorité des collègues du campus.

La préférence semble aller vers le site de Brabois. Dans les jours qui viennent l'ONF va faire une lettre d'intention pour Brabois, mais ce n'est pas encore un engagement définitif. L'ONF est dans l'attente d'une proposition quant au coût de la location. Un CTS se réunira le 12 juillet prochain pour recueillir un avis.

L'emménagement sur le nouveau site est prévu pour le début 2017. Les personnels logés pourront conserver leur logement jusqu'au 30 juin 2017.

Le DGA nous informe qu'un organisme de formation est intéressé par tout le Campus, mais ne souhaite pas le partager avec nous.

## Expérimentation du télétravail

Le décret 2016-151 en application de l'article 133 de la loi 2012-347 et l'article L.1222-9 du code du travail offrent la possibilité aux personnels qui le souhaitent, de télétravailler dans certaines conditions.

A l'ONF une expérimentation, après avis du CTC, devrait débuter début juillet pour certains services de la DG et de la DT COAL.

Pour la DG, il s'agit :

- Du département achat patrimoine et investissement. (8 personnes)
- Du département commercial bois (13 personnes)
- de 2 personnes par direction centrale (c'est le directeur central qui choisira les bénéficiaires)

Les activités télétravaillables devront être identifiées

Un bilan de cette expérience sera tiré fin 2016, dans l'optique d'une généralisation à l'ensemble des personnels de l'ONF.

## Cession du 32 avenue de Saint Mandé

Depuis début 2016, le 32 avenue de Saint Mandé est disponible. France Domaine a estimé l'immeuble à 2 M€. Le cabinet Jones-Lang-Lassalle a fait une estimation de l'ordre de 2,9 € à 3,2 m€.

Des déclarations d'intérêt pour l'acquisition de l'immeuble, avoisinent les 4 M€.

Dès lors que le montant de la cession dépasse 3M€, le conseil d'administration de l'ONF doit autoriser le Directeur Général à engager la procédure de vente. Le conseil d'administration de l'ONF de début juillet 2016 prendra la délibération idoine.

Fin du CTS 16 H 50